



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## ZONE PIETONNE :

**DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE ET TOUS LES SAMEDIS MATIN**

**UN NOUVEL ACCES AU STATIONNEMENT PLACE DU MARCHÉ**

*Pour améliorer l'attractivité du cœur de ville et prendre en compte le bilan des six premiers mois de sa mise en œuvre, plusieurs aménagements du plan de circulation et de stationnement en vigueur depuis le printemps dernier ont été décidés par la municipalité.*

Trois mesures importantes sont à retenir :

- la zone piétonne sera en vigueur du 15 juin au 15 septembre, ce qui, pendant la période d'été, permettra aux commerçants du centre ville d'accueillir leur clientèle et les touristes qui fréquentent notre ville dans les meilleures conditions possibles. Les horaires actuels (rues interdites aux voitures à compter de 11h) seront maintenus.
- La circulation automobile sera à nouveau autorisée rue de la Grosse Horloge et rue de l'Hôtel de Ville, entre la rue Rose et la Place du Marché. La borne actuellement implantée à l'entrée de la rue de la Grosse Horloge sera complétée par une nouvelle borne installée au niveau de la tour. Cette modification permettra aux automobilistes venant des allées d'Aussy d'accéder facilement aux places de stationnement entourant la halle, la sortie, unique, se faisant par la rue des Jacobins (qui reste à double sens). La rue de la Grosse Horloge, de la tour à la place du Pilon, et la rue de l'Hôtel de Ville, de la place du Marché à la place Mitterrand, resteront réservées aux piétons.
- Afin de dynamiser le marché, d'en développer la clientèle, mais aussi d'assurer la sécurité de celle-ci, le centre ville sera mis en zone piétonne tous les samedis, de 9h à 14h. Cette mesure entre immédiatement en vigueur et prolongera donc celles décidées pour les marchés de Noël et du Nouvel An. Elle pourra éventuellement être étendue au marché du mercredi autant que de besoin.

Les élus ont également décidé d'entreprendre, dans les prochains mois, le réaménagement du boulevard Joseph Lair, afin d'y mettre en place un stationnement organisé et sécurisé. Cette voie est un axe principal d'accès au centre ville et doit être traitée comme tel, tout en y permettant une large place au stationnement.

Enfin, dès les premiers beaux jours, la Ville entreprendra le fleurissement du cœur de ville et souhaite que les riverains participent à cet effort pour en améliorer encore l'attrait.

Contact presse - Betty AUDEBERT -betty.audebert@angely.net – tél. 05 46 59 51 20  
Ville de Saint-Jean-d'Angély – Hôtel de Ville B.P 82- 17415 SAINT-JEAN-D'ANGELY



# COMMUNIQUE DE PRESSE

*« Lors de la réunion de concertation du 29 novembre dernier, nous avons annoncé que, en tenant compte avant tout de l'intérêt général, nous tirerions les leçons des premiers mois de fonctionnement du plan de circulation et de stationnement », indique Paul-Henri Denieul. « Nous avons beaucoup écouté, beaucoup consulté, notamment les commerçants. Les mesures prises nous semblent de nature à apaiser les esprits et à valoriser notre cœur de ville, qui reste le poumon essentiel de notre cité ».*

Concernant le stationnement, le dispositif actuel, qui a permis d'éloigner les voitures ventouses au profit de celles des visiteurs du centre ville, sera maintenu, notamment la première heure gratuite chaque jour. Rappelons que cette mesure permet à un automobiliste de ne rien payer de 11h à 14h ou de 12h à 15h. Pour stationner le matin (de 9h à 14h), il en coûte un euro, et 1,50 euro pour se garer de 12h à 18h et au-delà. Ce qui fait de Saint-Jean-d'Angély, la ville la moins chère parmi celles qui, dans la région, ont établi une zone de stationnement payant.